

Note pour le groupe de travail Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales BIO du 12 novembre 2018

Votre contact : Emmanuel Mingasson
Ligne directe : 04 72 72 49 39
emmanuel.mingasson@aura.chambagri.fr
Réf. note gr w pam bio 2018 11 12.docx

Rappel du contexte

Le Conseil Régional a comme ambition de donner à la région Auvergne-Rhône-Alpes une place de leader en matière d'agriculture biologique. Pour cela, il faut viser deux grands types de débouchés, les circuits courts et les démarches de proximité d'une part, les circuits longs et l'organisation des acteurs des filières, d'autre part. Sur ces deux axes (circuits courts, filières longues) des moyens sont mis en œuvre dans le cadre du Plan Bio financé par la Région.

Le programme de travail sur les filières longues (intitulé Action 3.3 du PlanBio Régional) est mis en œuvre conjointement par Coop de France ARA et la Chambre Régionale d'Agriculture.

Une première réunion de travail, le 14 décembre 2018, a permis de présenter la politique de la Région et la démarche de travail à mettre en œuvre. La première étape retenue avec les participants à cette réunion était la réalisation d'une enquête qualitative par téléphone auprès d'une dizaine d'entreprises de la filière afin de connaître leurs préoccupations. Cette enquête a été réalisée en janvier et février 2018.

Le calendrier initial prévoyait une restitution aux acteurs de la filière en avril 2018 mais pour des contraintes d'arrêt de travail et de personnel à la Chambre Régionale d'Agriculture, cette démarche reprend en octobre 2018 avec 6 mois de décalage par rapport au calendrier initial.

La présente note a pour objet d'indiquer les thèmes qui seront abordés au cours de la réunion du 12 novembre 2018.

Déroulement de la réunion du 12 novembre 2018

1. Mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 d'un Fonds dédié à la structuration des filières longues bio.
2. Présentation des résultats de l'enquête auprès des acteurs de la filière (cf. premières informations ci-dessous).
3. Priorisation des actions de la Feuille de Route et identification des actions 2019.

Les axes de réflexion après l'enquête auprès des acteurs de la filière

Entreprises enquêtées

1. Biolandes,
2. Distillerie Bleu Provence,
3. Douceur Cerise,
4. Elixens,
5. EURL Le Dauphin,
6. Fytosan,
7. Herbier du Diois,
8. SA PAD (Plantes Aromatiques du Diois),
9. Coop Plantes de Pays,
10. SICA Bioplantes,
11. SICA RAPPAM.

L'objectif était double :

1. Connaître leur activité avec comme ambition de pouvoir faire un état des lieux de la filière PPAM bio en Auvergne-Rhône-Alpes.
2. Leur demander de proposer les actions à mettre en œuvre à l'échelle de la filière (production, collecte, transformation) permettant de développer les circuits longs.

Sur le premier point, les informations recueillies ont permis de situer les réponses des entreprises et de relativiser l'importance de chacune : s'exprime-t-elle pour quelques centaines de kilos de plantes fraîches collectées régionalement et quelques centaines de K€ de chiffre d'affaires ou pour une activité internationale de plusieurs M€ de chiffre d'affaires. Par contre, ces informations ne permettent pas aujourd'hui de dresser un état des lieux représentatif de la filière.

Sur le deuxième point, plusieurs propositions d'actions ressortent. C'est l'objet principal de cette note.

La note ci-dessous est le résultat d'entretiens d'une heure à une heure et demie par téléphone avec des entreprises de collecte et expédition / transformation de PPAM de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un document très synthétique. Il sera bien sûr développé en réunion.

Les principaux enseignements

1. Tous les acteurs (groupement de producteurs pour la collecte ou entreprises de transformation) insistent sur la nécessité de **développer la production**. La nécessité de produire des « **plants bio** » est également mise en avant.
2. De nombreux acteurs (à nouveau groupements ou transformateurs) mettent en avant le nécessaire soutien au **développement de la cueillette**. Des actions spécifiques sont à mettre en œuvre.
3. La question de la **formation des producteurs** a souvent été évoquée pour que l'option « **production pour la livraison à l'industrie** » soit prise en compte par les agriculteurs au moins autant sinon plus que l'option « vente directe et circuits courts ». Ce thème soulève la question de la **contractualisation** entre les acteurs d'amont et d'aval, thème qui n'est pas exclusif de la filière PPAM.
4. Beaucoup reconnaissent qu'il existe un « **patrimoine intellectuel technique** » dans la filière, qu'il faut **préserver** et **amplifier**. Nous avons encore besoin :
 - d'**appui technique**, de travaux de **R&D**, nécessitant pour certains une approche inter-filières et/ou inter-entreprises.
 - d'accompagner les groupements à grandir pour qu'ils aient les moyens de mettre en place leur **système qualité**.
5. La question de la **main d'œuvre** et de la recherche de solutions techniques pour diminuer le travail notamment de désherbage (**robot**) a été largement évoquée.
6. Plusieurs propositions ou remarques ont été faites sur l'intérêt de **mieux suivre l'évolution de la filière** et avoir une **meilleure connaissance du développement du marché**.

Ce sont ces 6 grands thèmes qui seront abordés et développés –vous n'avez ici que les titres – en séance de travail le 12 novembre. L'objectif sera de définir ceux qui sont à la fois réellement prioritaires et sur lesquels il est réaliste de travailler :

- Avec quels objectifs ?
- Avec quels moyens ?

Emmanuel Mingasson
29 octobre 2018